

Bourses de séjour pour chercheurs et chercheuses invités

Afin de favoriser la collaboration de ses membres avec leurs homologues de l'étranger, le CIRST rembourse des coûts afférents à un séjour de travail pour un chercheur ou une chercheuse en visite.

Le séjour doit servir à l'élaboration ou à la poursuite d'une collaboration et conduire à des résultats tangibles sur le plan de la recherche et/ou de la formation de la relève aux cycles supérieurs (article, chapitre, préparation d'un ouvrage ; demande de subvention ; organisation d'événements ; codirection de personnes étudiantes ; etc.)

La bourse (max. 4 000 \$) est destinée à défrayer les coûts de transport et d'hébergement pour un séjour d'au moins un mois. Le CIRST financera jusqu'à deux (2) séjours de recherche en 2027-2028.

Admissibilité

La personne invitée doit :

- détenir un poste de professeur dans une institution d'enseignement supérieur ou de recherche située hors du Québec ;
- séjourner au CIRST pour au moins un mois et s'engager à y assurer une présence régulière ;
- prévoir un séjour entre les mois de mai 2027 et avril 2028 (juillet et août exclus) ;
- s'engager à présenter le travail qui fait l'objet du séjour dans le cadre d'une conférence ou d'une activité similaire.

Constitution du dossier et évaluation

Un dossier complet comprend :

- le CV de la personne candidate ;
- un résumé (max. 2 pages) du projet et un aperçu des retombées attendues ;
- un plan de travail détaillé pour la durée du séjour.

Les dossiers sont évalués par la coordination du Centre, une personne membre associé du CIRST et au moins une personne chercheuse postdoctorale affiliée au CIRST, selon les critères suivants :

- inscription du projet dans les axes et thématiques de recherche du CIRST ;
- réalisme et cohérence du plan de travail soumis ;
- qualité et ampleur des retombées attendues.

Dépôt des demandes : cirst@uqam.ca
Date limite : 19 février 2027